

Les « herboristes »

P. Goetz

© Lavoisier SAS 2017

Les 8–9 avril dernier s'est tenu à Angers le 5^e Congrès des herboristes organisé par l'Association pour le renouveau de l'herboristerie et l'Institut français d'herboristerie.

En introduction, Claire Laurant a partagé avec les auditeurs son expérience avec les plantes et l'utilisation du temazcal au Mexique. Le temazcal nahuatl est une cabane à sudation qui rappelle le hogan des Navajos. Thierry Thévenin, cueilleur de plantes médicinales, a expliqué les difficultés de son métier, la reconnaissance des lieux propices à la cueillette et les relations avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Christine Cieur a exposé les règles générales de l'aromathérapie en insistant sur la notion de totum d'huile essentielle. Ses constituants peuvent expliquer un effet, mais il ne faut pas partir des principes actifs pour choisir une huile essentielle. Nous avons pour notre part exposé les relations qui pourraient exister entre médecins et herboristes. Ida Bost, ethnologue, a dressé l'historique de l'herboristerie jusqu'à sa disparition en 1941.

Au XVIII^e siècle, les herboristes sont souvent ambulants et cueilleurs, rarement en officine, quelquefois en boutique. L'herboristerie s'exerce aussi sous les porches des maisons, les herbes séchant sur des fils.

Dès ce siècle, les apothicaires s'attaquent à cette profession, mais il existe des « herboristes de Paris » auprès de la faculté de médecine. En 1767, les médecins inspectent les herboristes, et en 1778, Edmé Gillot est diplômé après avoir suivi l'enseignement de botanistes célèbres. En 1803, Napoléon fait passer la loi du 21 germinal an XI qui met en place la formation des pharmaciens. Elle interdit aux épiciers-droguistes de vendre des drogues simples au poids médi-

nal. Les herboristes sont sous le contrôle des pharmaciens. Les herboristes régulièrement diplômés pouvaient vendre des plantes ou des parties de plantes médicinales indigènes fraîches ou sèches. À cette époque, on distingue l'herboriste de première classe, qui sait lire et écrire, de celui de deuxième classe. Beaucoup d'herboristes sont des femmes. La formation et le diplôme d'herboriste ont été supprimés en 1941 sous le régime de Vichy.

Face au monopole pharmaceutique sur les plantes médicinales et les plantes compléments alimentaires, les herboristes cherchent leur voie et surtout comment accéder à un statut que le tout-puissant ordre des pharmaciens juge inopportun en se défendant contre le délit d'exercice illégal de la pharmacie, en utilisant l'article L4211-1. Le conseil de l'ordre est même opposé au développement de pharmaciens-herboristes. De ce fait, de vrais pharmaciens exerçant l'herboristerie sont condamnés. Et pourtant, la pharmacognosie est de moins en moins enseignée en faculté de pharmacie, et l'enseignement de la botanique est presque absent, limitant amplement leurs connaissances en ce domaine. La formation des pharmaciens en médecine par les plantes se fait souvent en dehors du cursus normal de l'enseignement pharmaceutique. Le désir de « soigner » existe au sein du mouvement des herboristes, mais qu'ils ne se trompent pas d'objectif.

Il faut donc d'une part que les herboristes ne pèchent pas par l'exercice illégal de la pharmacie et de la médecine, d'autre part qu'une décision politique recrée cette profession qui pourra s'opposer à une carence de compétence des pharmaciens. Encore faut-il que les professionnels de la phytothérapie dépassent eux-mêmes le mercantilisme, et que certains « patrons » universitaires soient plus qu'uniquement tolérants.

P. Goetz (✉)

Dumenat de phytothérapie, Paris-XIII,
F-93017 Bobigny cedex, France
e-mail : paul.goetz@wanadoo.fr